

# La MÉTHODOLOGIE du VSScore

**Pour établir le score, nous nous sommes uniquement basé.e.s sur les programmes.**

Sont inclus dans les programmes :

- Les programmes officiels inclus sur les sites de campagne des candidat.e.s
- Les programmes et livrets “thématiques” qui viennent renforcer le programme principal lorsqu’il y en a, dans la mesure où ils sont disponibles sur les sites de campagne des candidat.e.s

Nous n’avons pas souhaité nous baser sur les déclarations des candidat.e.s (par exemple dans la presse ou sur les réseaux sociaux), ni sur leurs bilans d’élu.e.s (le cas échéant), car il aurait été difficile de récolter l’ensemble des données pour tou.te.s et d’avoir un score juste et représentatif. Nous n’avons pas non plus pris en compte le travail interne de certains partis lorsqu’il ne faisait pas explicitement partie d’un programme et référencé sur le site officiel de campagne. C’est notamment le cas de partis ayant des commissions thématiques qui peuvent produire sur certains sujets.

**Nous avons défini 7 catégories de critères qui nous semblaient pertinentes dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles** (numérotées dans les slides suivantes), composées de une à plusieurs mesures chacune (chaque mesure = une lettre).

# La MÉTHODOLOGIE du VSScore

Voici les 7 catégories et les mesures pour chacune d'entre elles :

## **1. Lutte contre les violences sexistes et sexistes dans/par l'éducation**

- a. Éducation à la vie affective et sexuelle et au consentement
- b. Éducation aux IST (dont VIH et sérophobie) et à la protection
- c. Éducation à l'égalité de genre et aux stéréotypes de genre
- d. Moyens financiers renforcés pour l'Enseignement supérieur
- e. Mesures contre les VSS et d'aide aux victimes dans le supérieur
- f. Renforcement des sanctions disciplinaires pour les VSS dans le supérieur

## **2. Prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles**

- a. Augmentation des places en hébergement d'urgence
- b. Dispositifs d'accompagnement psychologique
- c. Dispositifs d'accompagnement financier
- d. Dispositifs d'accompagnement juridique
- e. Dispositifs d'accompagnement santé physique

# La MÉTHODOLOGIE du VSScore

## **3. Service public en contact avec les victimes de violences**

- a. Formation de la police
- b. Magistrat.e.s (formation + recrutement)
- c. Formation du corps médical

## **4. Mesures - notamment judiciaires - de lutte effective contre les VSS**

- a. Toute mesure liée à l'amélioration de l'accueil des victimes au commissariat et dans les lieux juridiques (autre que la formation)
- b. Mesures spécifiques à l'éloignement effectif des auteurs de violences
- c. Intégrer la notion de consentement dans la définition juridique des violences
- d. Qualifications légales des VSS (fin de la correctionnalisation des viols par ex)
- e. Toute mesure visant à l'accélération de l'instruction
- f. Plus de moyens financiers/juridiques contre les violences faites aux mineurs
- g. Peine planchers/alourdissement des peines
- h. Tribunaux et brigades spécifiques pour les VSS et les violences de genre
- i. Fin de la prescription
- j. Inéligibilité des condamnés, suspension de toute fonction ou du parti

# La MÉTHODOLOGIE du VSScore

## **5. Mesures spécifiques contre les violences LGBTQIA+**

a. Appréciation globale du programme

## **6. Mesures spécifiques contre les violences gynécologiques et obstétricales**

a. Appréciation globale du programme

## **7. Moyens structurels et financiers alloués à la lutte contre les VSS**

a. Appréciation globale du programme (le Milliard demandé par les associations + un Ministère de plein droit)

Chaque mesure (mesure = lettre) est évaluée d'un score de :

- 0 *absent du programme*
- 0,5 *mesure en lien mais non citée directement ou non explicite*
- 1 *mesure citée mais pas assez convaincante ou incomplète*
- 1,5 *mesure citée telle qu'envisagée par l'Observatoire / satisfaisante*

# La MÉTHODOLOGIE du VSScore

Les catégories représentent les points suivants (un calcul est effectué pour ramener les points de chaque mesure sur les totaux par catégorie):

- Lutte contre les VSS - éducation / 4 pts
- Prise en charge des victimes de VSS / 4 pts
- Service public en contact avec les victimes / 4 pts
- Mesures judiciaires de lutte contre les VSS / 4 pts
- Mesures spécifiques violences LGBTQIA+ / 1.5 pts
- Mesures spécifiques violences gynéco et obstétricales / 1.5 pts
- Moyens structurels et financiers alloués à la lutte contre les VSS / 1 pt

> Cela nous donne une note sur 20, ramenée sur 10 pour des soucis de lisibilité.

En plus de ce calcul, nous avons inclus des bonus et des malus qui peuvent ajouter / retirer jusqu'à 1 point chacun.e à la note sur 20 du ou de la candidat.e :

- Bonus : Le programme fait mention de mesures de lutte pour l'égalité ou contre les VSS non évaluées mais qui sont appréciables
- Malus : Si le programme fait mention d'une ou plusieurs mesures qui pourraient nuire aux victimes ou qui sont contre-productives dans la lutte contre les VSS ; ou si le candidat est lui-même accusé de violence sexuelle.